



Le Premier ministre Laurent Lamothe a effectué lundi une visite d'inspection du site Canaan situé au nord de Port-au-Prince, en vue de constater et évaluer les conditions difficiles dans lesquelles vivent les populations déplacées après le séisme du 12 janvier 2010, a constaté Haïti Press Network.

Plus de 300 000 personnes vivent dans ce camp sur plus de mille hectares de terre, a informé M Lamothe, qui annonce que le gouvernement projette de mettre sur pied un plan d'urbanisation du site, comprenant différents types de service au profit de cette population.

Selon le Premier ministre, ce programme fait partie du fonds de reconstruction d'Haïti (FRH), qui est géré par la Banque Mondiale et d'autres partenaires internationaux.

« L'objectif de cette visite est également de rencontrer les différents leaders des quartiers, afin de chercher à comprendre et de déterminer les besoins de la population vivant à Canaan », précise le chef du gouvernement.

Il a informé que le gouvernement travaillait de concert avec l'Unité de construction et de logement des bâtiments publics (UCLBP), en vue de mettre sur pied une politique de relogement des personnes déplacées afin d'éviter d'autres constructions anarchiques dans cette zone.

Le président du Sénat de la République Dieuseul Simon Desras qui avait accompagné le Premier ministre, a exprimé ses préoccupations sur la façon anarchique dont certaines maisons ont été construites, notamment celles se trouvant au bord de la route nationale.

Haïti-Reconstruction : le Premier ministre évalue la situation à Canaan

Écrit par RLJ/HPN

Lundi, 17 Juin 2013 15:24

« Il est intolérable et inconcevable que l'Etat haïtien laisse les gens construire comme ils veulent au bord de cette route... Ceci constitue un gros danger pour la sécurité nationale...», a déclaré le parlementaire.

Le sénateur Desras appelle l'Etat haïtien à prendre les dispositions nécessaires, afin d'empêcher la poursuite des constructions anarchiques, et déloger la population vivant dans les zones à risques.